



# Pacte de responsabilité, le LEEM n'a rien demandé.

**L**e 18 juin a eu lieu une réunion de négociation paritaire au LEEM, plusieurs points étaient à l'ordre du jour.

👉 **Le premier** concernant la réforme de la formation professionnelle qui va devoir être renégociée au sein des branches, des groupes et des entreprises. Ce ne fut qu'un premier échange concernant la méthodologie de la négociation, le LEEM précisant tout de même que sur bon nombre d'aspects nous étions en avance, voire même précurseur. La CGT a rappelé que cette loi est issue de l'ANI 2013, que seule la CGT n'en est pas signataire et qu'en tout état de cause, nous ne nous contenterons pas d'une simple retranscription de l'ANI ou de la loi dans l'accord.

Pour la CGT la formation professionnelle est d'abord et avant tout, un droit pour tous les salariés. Celle-ci doit permettre de les sécuriser dans leur parcours professionnel. Elle doit obligatoirement être qualifiante, diplômante ou certifiante, donc classifiante, et par conséquent, reconnue par des augmentations de salaire. Aujourd'hui, seulement 5 % des salariés et 12 % des sommes consacrées à

la formation en branche sont dites DIF. Il nous faudra être vigilant à ce que l'argent de la formation professionnelle, dans le cadre du CPF, profite bien aux salariés et ne serve pas à financer les formations obligatoires à la charge de l'employeur. Ce fut la seule intervention d'une Organisation Syndicale sur le sujet. Les autres Organisations Syndicales indiquant qu'elles s'exprimeraient au fur et à mesure des négociations à venir.

👉 **Le deuxième point** à l'ordre du jour était « tour de table sur le pacte de responsabilité » exacte rédaction de l'ordre du jour. Chacun d'entre nous connaît, maintenant, les tenants et aboutissants du pacte de responsabilité.

Pour faire court : 50 milliards d'allègement de charges patronales pour soi-disant préserver, relancer la compétitivité des entreprises, favoriser l'emploi et l'investissement. On y croirait presque, sauf qu'aujourd'hui, on peut faire le constat d'un chômage toujours croissant, de suppressions d'emplois par milliers chaque semaine et d'une casse industrielle sans précédent, 29 PSE dans la branche en 2013. Pourtant, des suppressions de charges et autres aides aux en-

treprises, ce n'est pas nouveau et nous sommes toujours en attente d'un bilan de leur efficacité. Suppression de la taxe professionnelle, mise en place du crédit impôt recherche, abattement cotisation loi Fillon, exonération de cotisations pour l'emploi des jeunes et des séniors...., pas moins de deux cents milliards d'euros d'argent public déjà octroyé. sans effets, sans condition d'obtention, sans obligation de résultat et dont le gouvernement n'a même pas demandé un bilan avant de répondre positivement aux revendications patronales, en leur offrant, une nouvelle fois, sous l'appellation « pacte de responsabilité », 50 nouveaux milliards d'allègements de charges.

### **Traduction pour l'industrie pharmaceutique en millions d'euros :**

#### **2014**

CICE : 5 419 429 + 2 945 442  
(loi Fillon)

#### **2015**

47 907 442

#### **2016**

84 679 142

#### **2017**

85 470

C3S : 14 240 millions **2015 / 2017**

**Baisse de 33 à 28 % de l'impôt sur les sociétés estimée entre 30 et 50 millions.**

Soit un total qui oscille entre 270 et 300 millions d'euros pour 2014/2017.

Le gouvernement a tout de même imposé qu'il y ait, dans les branches, discussions et/ou négociations sur les contreparties et engagements.

Le LEEM a respecté la consigne et fait le choix d'un « tour de table » sur le sujet et a donc rempli ses obligations légales. Aucun engagement, sur les contreparties, ne sera pris par la chambre patronale, ça ne représente rien et ce

n'est pas ce que nous revendiquons, dit le LEEM.

Il est vrai que la masse salariale de la branche représente moins de 10 % du chiffre d'affaires, 4,5 milliards sur 54, aucune branche n'atteint de tels niveaux. Le LEEM aurait préféré la suppression de la taxe sur le médicament, 3,5 milliards, un coup d'arrêt à la baisse des prix dans le cadre de l'ONDAM, 1 milliard, plus de dérèglementation de la législation pour la mise sur le marché, liberté dans les prix....

Bref, toujours plus, parce que jamais assez pour l'actionnaire. Car il ne fait nul doute que ces fonds publics octroyés par le gouvernement ne se traduiront ni en emploi, ni en salaire, ni en investissement comme cela a été le cas pour les cadeaux précédents.

Autre certitude, ces 50 nouveaux milliards octroyés, c'est bien chacun d'entre nous qui en supportera le coup, au travers de l'impôt, la baisse de notre protection sociale, la diminution des aides à la famille, la baisse des pensions retraite, la casse du service public...

Ces éléments chiffrés, du pacte, doivent aussi faire l'objet de questions, CE, CCE... dans chacune de nos entreprises. Ce sont des éléments quantifiables et mesurables ; ce sont des informations économiques. Il est donc fait obligation aux entreprises de les communiquer. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de s'en emparer, d'en faire des éléments de revendications en exigeant leur traduction en emploi, investissement, salaire, c'est de l'argent public, c'est le nôtre. Ils nous doivent des comptes.

Nous avons décidé l'organisation d'une **assemblée générale de branche le 6 novembre 2014**, autant de sujets qui seront au cœur de nos débats et nos décisions. Encore plus vrai dans le contexte actuel, celle-ci n'aura d'efficacité que par la présence du plus grand nombre.

**Le médicament n'est pas un bien marchand, c'est un bien commun à l'Humanité, pour l'humain d'abord.**